Succession judiciaire

Par	Vis	ite	ır				

Au décèsde mon père, son testament m'a privilégié - dans un premier temps après avoir accepté l'ouverture de la succession chez un notaire local, mon frère a demandé une expertise judiciaire des biens de ses parents -a l'issue de celle ci et sur décision du TGI un autre notaire a été nommé - après un premier RDV qui a été annulé, un second (ce jour 15h) a été programmé par notre avocat et comble de malchance, il ne peut s y rendreet je ne tiens pas à reporter une nouvelle fois ce RDV --- ce notaire me demande le rapport d'expertise ? dois je le remettre ? Quelle doit être mon attitude ? je précise que ce même notaire a procéder à la vente d'une propriété sans servitude de passage et qui est à l'origine du conflit grave (mise en examen pour violences aggravées)où mon frère avait pris partie pour le propriétaire (son oncle) de cette maison ? que dois je faire --merci de me répondre

D 10. 10

Par Visiteur

Bonjour.

Je ne comprend pas trés bien votre question, aussi, je vous demande d'apporter des précisions quant à certains points.

Vous devez bien évidemment fournir les dossiers d'expertises au notaire. Il en a besoin pour pouvoir faire son travail. Si vous ne vous ecécutez pas, la justice pourra vous y contraindre.